

8 février 2024

À la séance extraordinaire du conseil de la MRC d'Argenteuil, tenue le 8 février 2024, à 15 h, dans la salle Lucien-Durocher, située au 430, rue Grace, à Lachute, formant quorum sous la présidence de monsieur Scott Pearce, préfet et maire du canton de Gore.

Sont présents :

Kévin Maurice	Maire de la ville de Brownsburg-Chatham
Scott Pearce	Maire du canton de Gore
Alain Giroux	Représentant du canton de Gore
Pierre Thauvette	Maire du village de Grenville
Thomas Arnold	Maire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge
Gabrielle Parr	Mairesse du canton de Harrington
Bernard Bigras-Denis	Maire de la ville de Lachute
Howard Sauvé	Maire de la municipalité de Mille-Isles
Stephen Matthews	Maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil
Jason Morrison	Maire du canton de Wentworth

Sont également présents :

Éric Pelletier	Directeur général et greffier-trésorier
Estelle Bédard	Directrice générale adjointe et directrice des ressources humaines

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet de la MRC d'Argenteuil, monsieur Scott Pearce, déclare la séance ouverte.

2- CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Étant donné que tous les membres du conseil de la MRC ont reçu l'invitation à temps, le préfet constate la validité de l'avis de convocation de la séance extraordinaire.

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour, à savoir:

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de la validité de l'avis de convocation de la séance extraordinaire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Autorisation d'engager les dépenses dans le cadre du projet de réalisation d'une étude de faisabilité visant la mise en place d'un programme de financement en matière d'efficacité écoénergétique résidentielle pour la région des Laurentides
5. Octroi d'un mandat de services professionnels afin de finaliser le Plan d'adaptation aux changements climatiques de la MRC d'Argenteuil
6. Comité consultatif agricole de la MRC d'Argenteuil: démission du président sortant et motion de remerciements
7. Nomination des membres du comité consultatif agricole de la MRC d'Argenteuil
8. Octroi d'un contrat pour l'acquisition et l'installation d'abribus sur le territoire de la MRC d'Argenteuil
9. Embauche d'un agent de développement social au sein de la MRC d'Argenteuil (poste contractuel)
10. Période de questions
11. Clôture de la séance

24-02-046

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Howard Sauv , appuy  par monsieur le conseiller Stephen Matthews et R SOLU ce qui suit :

QUE l'ordre du jour de la pr sente s ance soit adopt  tel que pr sent .

ADOPT E   L'UNANIMIT 

24-02-047

4- AUTORISATION D'ENGAGER LES D PENSES DANS LE CADRE DU PROJET DE R ALISATION D'UNE  TUDE DE FAISABILIT  VISANT LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE FINANCEMENT EN MATI RE D'EFFICACIT   CO NERG TIQUE R SIDENTIELLE POUR LA R GION DES LAURENTIDES

CONSID RANT que lors de sa s ance ordinaire tenue le 13 juillet 2022, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopt  la r solution num ro 22-07-231 afin :

- d'autoriser le d p t d'une demande d'aide financi re maximale de 120 000 \$, correspondant   80% des d penses admissibles, au Fonds municipal vert (FMV) afin de r aliser une  tude de faisabilit  ayant pour but d'explorer les possibilit s de mettre en place un programme de financement de projets r sidentiels de modernisation  nerg tique pour la r gion des Laurentides;
- de confirmer son accord de r partir la contribution financi re de 30 000\$ du demandeur et de ses partenaires, exig e par le FMV et correspondant   20% du c  t estim  du projet de la fa on suivante:
 - o 24 000 \$ du Volet 1 provenant du Fonds r gions et ruralit  r gional;
 - o 750 \$ provenant des fonds propres de chacune des MRC des Laurentides;
- d'autoriser de d l guer au Conseil des pr fets et des  lus de la r gion des Laurentides la pr paration de la demande financi re ainsi que la coordination du projet;

CONSID RANT que lors de sa s ance ordinaire tenue le 14 juin 2023, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopt  la r solution num ro 23-06-205 afin d'autoriser la signature du protocole d'entente relativement   l'obtention de cette aide financi re;

CONSID RANT que par souci d'efficacit , il y a lieu d'autoriser l'engagement des d penses relativement   l'obtention de cette subvention;

EN CONS QUENCE, il est propos  par monsieur le conseiller Thomas Arnold, appuy  par monsieur le conseiller Pierre Thauvette et R SOLU ce qui suit :

QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil autorise le directeur g n ral et greffier-tr sorier   engager les d penses relativement au projet d' tude de faisabilit  ayant pour but d'explorer les possibilit s de mettre en place un programme de financement de projets r sidentiels de modernisation  nerg tique pour la r gion des Laurentides, conform ment au montage financier du projet d pos  en juillet 2022 dans le cadre du Fonds municipal vert.

ADOPT E   L'UNANIMIT 

24-02-048

5- OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS AFIN DE FINALISER LE PLAN D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DE LA MRC D'ARGENTEUIL

CONSID RANT que lors de la s ance ordinaire tenue le 10 mars 2021, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopt  la r solution num ro 21-03-088 afin notamment de mandater la MRC d'Antoine-Labelle pour coordonner un projet d' laboration et de mise en place d'un plan d'adaptation aux changements climatiques (PACC) dans la r gion administrative des Laurentides, auquel participent  galement les MRC des Laurentides et des Pays-d'en-Haut, dans le cadre du Programme de soutien   l'int gration de l'adaptation aux changements climatiques   la planification municipale (PIACC);

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



CONSIDÉRANT que les quatre MRC participantes ont conclu à cet effet une *Entente intermunicipale relative à la réalisation du projet d'élaboration et de mise en place d'un plan d'adaptation aux changements climatiques dans la région administrative des Laurentides*;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle a procédé à un appel d'offres public au terme duquel un mandat commun aux quatre MRC a été octroyé à la firme WSP pour la réalisation d'un diagnostic climatique ainsi qu'une appréciation des risques liés aux changements climatiques pour le territoire d'étude (volet 1 du projet) ;

CONSIDÉRANT que ce mandat comportait aussi la possibilité de réaliser un second volet optionnel et propre à chaque MRC, qui consisterait en l'identification des mesures d'adaptation et la production du PACC à proprement dit ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté et déposé publiquement le rapport final du volet 1 en janvier 2023 (résolution numéro 23-01-005);

CONSIDÉRANT que la réalisation du PACC (volet 2 du projet) s'est amorcée, pour la MRC d'Argenteuil, à l'automne 2022 (résolution numéro 22-10-300);

CONSIDÉRANT qu'au terme de ce second volet, en novembre 2023, la firme WSP a transmis aux quatre MRC participantes des versions finales de leur PACC respectif pour commentaires;

CONSIDÉRANT qu'en janvier 2024, il a été convenu entre les quatre MRC participantes d'offrir la possibilité à chacune d'entre elles de mandater directement la firme WSP, sur une base horaire, afin de finaliser le second volet du projet composé de deux principaux livrables (le rapport final du PACC et son plan d'action), le tout à la satisfaction des MRC;

CONSIDÉRANT que dans ses prévisions budgétaires 2024, la MRC d'Argenteuil dispose des sommes nécessaires pour la réalisation de ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Thomas Arnold, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Parr et RÉSOLU ce qui suit :

1. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil octroie un mandat de services professionnels à la firme WSP, afin de finaliser le Plan d'adaptation aux changements climatiques (PACC) de la MRC d'Argenteuil, pour un montant maximal de 3 500 \$ sous la forme d'une banque d'heures spécifiques à la MRC d'Argenteuil;
2. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC, tout document relatif à l'octroi de ce mandat;
3. QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-460-32-459, axe 503-11 PACC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- c. c. Madame Geneviève Brin, Ing., MBA, directrice, Conseil Stratégique, Changements Climatiques, Résilience et Développement Durable, WSP Canada inc.
Madame Mylène Mayer, directrice générale et secrétaire-trésorière, MRC d'Antoine-Labelle
Madame Janick Roy, conseillère en développement régional et aux affaires municipales, Direction régionale de Laval et des Laurentides, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

24-02-049

6- COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE DE LA MRC D'ARGENTEUIL: MOTION DE REMERCIEMENTS AU PRÉSIDENT SORTANT, MONSIEUR RAYMOND JETTÉ

CONSIDÉRANT que monsieur Raymond Jetté, producteur agricole de la ville de Brownsburg-Chatham, a été un membre actif du comité consultatif agricole (CCA) depuis 2004, dont il a assumé la présidence depuis 2020 avec rigueur et droiture;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



CONSIDÉRANT qu'en décembre 2023, monsieur Jetté a remis sa démission à la MRC à titre de président et de membre du CCA;

CONSIDÉRANT que monsieur Jetté a été un producteur laitier pendant plusieurs années avant de transférer sa ferme à sa relève familiale et qu'ensuite il fut l'un des premiers producteurs de grandes cultures certifiées biologiques sur le territoire de la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que monsieur Jetté fut un ambassadeur pour la MRC au moment de la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole et qu'il a soutenu, dès son départ en 2014, le projet d'agriculture communautaire de la MRC ;

CONSIDÉRANT que la communauté agricole d'Argenteuil a eu la chance de compter sur le leadership, la riche expérience et le souci constant de monsieur Jetté pour faire progresser l'agriculture sous toutes ses formes;

CONSIDÉRANT qu'au fil des années, les membres du CCA et du conseil de la MRC ont fortement apprécié le sens du devoir de monsieur Jetté, ses précieux conseils et sa grande générosité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews et RÉSOLU ce qui suit :

1. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil remercie chaleureusement monsieur Raymond Jetté pour le travail accompli au sein du comité consultatif agricole depuis plus de 20 ans et pour sa grande contribution au développement de l'agriculture dans la MRC d'Argenteuil;
2. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil souhaite à monsieur Jetté et sa famille le meilleur des succès dans leurs projets futurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c. c. Monsieur Raymond Jetté

24-02-050

7- NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE DE LA MRC D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que le comité consultatif agricole (CCA) de la MRC d'Argenteuil, institué en 1997 par le règlement de la MRC numéro 34-97 et remplacé en 2016 par le règlement numéro 88-16, est constitué de six (6) membres réguliers, répartis en trois catégories :

- représentant(e) du conseil de la MRC : 2 sièges dont un est réservé à la ville-centre,
- représentant(e) des producteurs agricoles : 3 sièges,
- représentant(e) du secteur agrotouristique ou citoyen : 1 siège;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 88-16 prévoit de plus la nomination par le conseil de la MRC de trois (3) membres substitués (un par catégorie);

CONSIDÉRANT que le mandat de tous les membres du CCA prend fin le 9 février 2024;

CONSIDÉRANT que l'article 3.5 du règlement numéro 88-16 stipule qu'à «chaque reconduction de mandat, le conseil consulte, le cas échéant, la liste de producteurs agricoles dont la mise à jour est tenue par l'Union des producteurs agricoles (UPA)»;

CONSIDÉRANT que le 18 décembre 2023, le Syndicat de l'UPA d'Argenteuil a transmis à la MRC la résolution numéro 2023-11-05, proposant une liste de producteurs agricoles pour siéger au sein du CCA (art. 148.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*);

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2023, monsieur Raymond Jetté, producteur de céréales biologiques de la ville de Brownsburg-Chatham, a remis sa démission verbalement à la MRC à titre de président et de membre du CCA;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC D'ARGENTEUIL**



CONSIDÉRANT que le 8 février 2024, madame Marie-Lyne Bélair, citoyenne de Brownsburg-Chatham, informait la MRC qu'elle n'allait pas solliciter un autre mandat ;

CONSIDÉRANT que depuis la création du CCA, la présidence a toujours été occupée par des producteurs agriculteurs, mais que cette fois-ci, après validation auprès des membres sortants, cette responsabilité n'a pas pu être comblée;

CONSIDÉRANT que de manière provisoire et dans l'attente que la présidence soit comblée par un producteur agricole, monsieur Stephen Matthews, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, est disposé à assumer le rôle de président du CCA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Gabrielle Parr, appuyée par monsieur le conseiller Thomas Arnold et **RÉSOLU** ce qui suit :

1. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil nomme, pour des mandats d'une période de deux ans, les membres du comité consultatif agricole (CCA) suivants :

No	Catégorie	Statut	Membres	Titre
1	Conseil de la MRC	Régulier	Bernard Bigras-Denis	Maire de la ville de Lachute (représentant de la ville-centre)
2		Régulier	Stephen Matthews	Maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil
3		Substitut	Gabrielle Parr	Mairesse du canton de Harrington
4	Producteurs agricoles	Régulier	Frédéric Chollet	Producteur laitier, municipalité de Saint-André-d'Argenteuil
5		Régulier	Yvon Filion	Producteur acéricole et de grandes cultures, ville de Lachute
6		Régulier	Jeffrey Clarke	Producteur bovin, canton de Harrington
7		Substitut	Poste vacant	
8	Entrepreneurs agrotouristiques ou citoyens	Régulier	Pierre Baril	Citoyen, ville de Brownsburg-Chatham
9		Substitut	Poste vacant	

2. QUE de manière provisoire, le conseil de la MRC d'Argenteuil nomme monsieur Stephen Matthews à titre de président du CCA, jusqu'à ce que cette responsabilité soit comblée par un membre de la catégorie des producteurs agricoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- c. Les membres du comité consultatif agricole
Madame Cynthia Guindon, conseillère aux syndicats affiliés, Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides

24-02-051

8- OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'ABRIBUS SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil a déclaré sa compétence en matière de transport de personnes, comme en fait foi le règlement numéro 54-05, adopté le 9 mars 2005, et établissant les modalités administratives et financières relatives à l'exercice de la compétence de la MRC à l'égard de la gestion du transport adapté et collectif ainsi qu'à l'assujettissement des municipalités locales à cette compétence;

CONSIDÉRANT que la MRC a enregistré une hausse constante du nombre de déplacements en transport collectif au cours des dernières années;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



CONSIDÉRANT que pour améliorer son offre de services et assurer une expérience de qualité à ses usagers, la MRC d'Argenteuil souhaite acquérir et installer, de façon graduelle, dix (10) abribus supplémentaires dans son réseau de transport collectif;

CONSIDÉRANT que l'ajout d'abribus permettra d'offrir des conditions d'attente plus sécuritaires et plus confortables pour les usagers du transport collectif de la MRC d'Argenteuil, notamment lors de journées de pluie ou de froides journées d'hiver;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil prévoit également munir les dix (10) abribus d'un système d'éclairage solaire et d'un banc deux (2) places;

CONSIDÉRANT que, dans le but de s'assurer d'obtenir des abribus de qualité aux meilleurs coûts possibles, il était opportun pour la MRC d'Argenteuil d'entreprendre un processus d'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT que lors de sa séance ordinaire tenue le 14 juin 2023, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté la résolution numéro 23-06-184, visant à entreprendre le processus d'appel d'offres public dans le but d'acquérir et d'installer, de façon graduelle, dix (10) abribus dans son réseau de transport collectif;

CONSIDÉRANT que le devis d'appel d'offres prévoit que le contrat doit être complété au plus tard le 30 novembre 2024 en fonction du calendrier suivant :

- Au plus tard le 30 juin 2024 : 5 abribus livrés et installés sur les dalles de béton déjà existantes
- Au plus tard le 30 novembre 2024 : 5 abribus livrés et installés sur les dalles de béton déjà existantes;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public fut publié par la MRC d'Argenteuil sur le site Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), pour une période de 41 jours, soit, du 15 décembre 2023 au 24 janvier 2024;

CONSIDÉRANT que conformément aux termes de l'appel d'offres public, la date de clôture pour la réception des soumissions à la MRC d'Argenteuil était fixée au 24 janvier 2024, à 14 h 00;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissions ont été déposées à la MRC à l'intérieur du délai prescrit et qu'elles furent ouvertes publiquement le 24 janvier 2024, à 14 h 03, à la MRC d'Argenteuil, en présence d'au moins deux (2) témoins, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT que les prix soumis par les deux entreprises soumissionnaires, pour assurer la fourniture et l'installation de dix (10) abribus avec système d'éclairage solaire et bancs deux (2) places, se lisent comme suit :

- Manufacturier Sheltec Inc. : 136 750 \$ (taxes en sus)
- Enseicom Inc. : 124 200 \$ (taxes en sus)

CONSIDÉRANT que les deux soumissions reçues s'avèrent conformes au devis d'appel d'offres de la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Enseicom Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la MRC bénéficie d'une subvention de 163 821 \$ du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour la réalisation de ces travaux visant l'acquisition et l'installation de dix (10) abribus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Matthews, appuyé par monsieur le conseiller Howard Sauvé et **RÉSOLU** ce qui suit :

1. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil octroie à l'entreprise Enseicom Inc., de Lachine, le mandat d'acquisition et d'installation de dix (10) abribus munis d'un système d'éclairage

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



solaire et de bancs deux (2) places sur le réseau de transport collectif de la MRC d'ici le 30 novembre 2024;

2. QUE le coût de ce contrat s'établisse à 124 200,00 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de prix déposée par Enseicom Inc.;
3. QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC, tout document relatif à l'adjudication dudit mandat d'acquisition et d'installation de dix (10) autobus munis d'un système d'éclairage solaire et de bancs deux (2) places avec l'entreprise Enseicom Inc.
4. QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 22-100-00-012 (IMMO - EQUIP. - PTAC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c. c. Monsieur Jean-Paul Chauvin, vice-président ventes, Enseicom Inc.

24-02-052

9- EMBAUCHE D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL (POSTE CONTRACTUEL DE 2 ANS)

CONSIDÉRANT que madame Chantal Ranger a quitté son poste d'agente de prévention de la criminalité et stratégie jeunesse à la MRC d'Argenteuil le 3 novembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher une nouvelle ressource afin de poursuivre les différents mandats en cours en lien avec la prévention de la criminalité, la stratégie jeunesse ainsi que le Cadre de vitalisation qui a été adopté par le conseil de la MRC le 22 novembre 2023;

CONSIDÉRANT que la MRC reçoit des aides financières de la part de différents ministères pour ces enjeux de développement social, notamment le ministère de la Sécurité publique, le Secrétariat à la jeunesse et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, un comité de sélection formé du directeur du Service des transports et du développement social, monsieur Billy Morin et de la directrice générale adjointe et directrice des ressources humaines de la MRC, madame Estelle Bédard, s'est vu confier le mandat de mener à bien le processus d'entrevue;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue des entrevues tenues les 23 et 26 janvier 2024, le comité de sélection recommande unanimement l'embauche de monsieur Nicolas Quiroga, résident de Lachute, au poste contractuel d'agent de développement social;

CONSIDÉRANT que monsieur Quiroga détient un bagage d'expériences qui correspond au profil recherché;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Gabrielle Parr, appuyée par monsieur le conseiller Stephen Matthews et RÉSOLU ce qui suit :

1. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil procède à l'embauche de monsieur Nicolas Quiroga, à titre d'agent de développement social au sein de la MRC d'Argenteuil, pour un poste contractuel d'une durée de 2 ans, à temps plein;
2. QUE la date d'entrée en fonction de monsieur Quiroga est fixée au 12 février 2024;
3. QUE l'embauche de monsieur Quiroga est assortie d'une période de probation de 4 mois se terminant le vendredi 7 juin 2024 et qu'il aura droit à la gamme d'avantages sociaux présentement en vigueur à la MRC d'Argenteuil après cette date, conditionnellement à la réussite de sa période de probation;
4. QUE la rémunération de monsieur Quiroga est établie à l'embauche selon l'échelon 4 de la classe salariale 3 de la Politique de rémunération de la MRC;
5. QU'au terme de sa période de probation, les conditions suivantes s'appliquent :

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



- Participation au REER collectif de la MRC, à raison d'une contribution de 4 % de la part de l'employeur et d'une contribution de 4 % de la part de l'employé;
 - Remboursement à l'employé d'une somme forfaitaire égale à 6 % de ses gains bruts réguliers, représentant la contribution de l'employeur au financement du programme d'assurances collectives;
 - Journées de maladie non utilisées monnayables, selon les conditions établies au manuel de l'employé(e);
6. QUE la semaine régulière de travail soit établie à 35 heures réparties sur cinq jours, du lundi au vendredi;
7. QUE dès son embauche, monsieur Quiroga adhère obligatoirement au programme d'assurances collectives en vigueur à la MRC (assurance vie et assurance salaire);
8. QUE monsieur Quiroga bénéficie de deux semaines de vacances payées dès la fin de sa période de probation, lesquelles devront être autorisées au préalable selon le processus d'approbation des vacances en vigueur à la MRC;
9. QUE les autres conditions de travail auxquelles est assujéti monsieur Quiroga (politiques, procédures et autres pratiques courantes) sont précisées dans le Manuel de l'employé(e) en vigueur à la MRC d'Argenteuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c. c. Monsieur Nicolas Quiroga
Ressources humaines de la MRC d'Argenteuil

10- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

11- CLÔTURE DE LA SÉANCE

Proposé par madame la conseillère Gabrielle Parr, appuyée par monsieur le conseiller Thomas Arnold et RÉSOLU ce qui suit :

QUE la présente séance soit levée à 15h20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Scott Pearce
Préfet

Éric Pelletier
Directeur général et greffier-
trésorier

24-02-053